



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS

www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2017-74 du 2 août 2017

**OBJET - PETR-OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE
REMBOURSABLE - DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET
GENERAL**

Rapporteur : M. FONS Olivier

L'an deux mille dix-sept, le 2 août à 18 h30, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Briançonnais se sont réunis en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sur la convocation qui leur a été adressée le 27 juillet 2017, sous la présidence de M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers

En exercice : 36 (démission de M. François BOULANGER lors du Conseil Municipal de Villard St Pancrace notifié à la CCB le 26/7/2017)
Présents : 25
Pouvoirs : 8

Secrétaire de séance : Mme Francine DAERDEN.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, Mme Catherine GUIGLI, Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Jean-Louis CHEVALIER (sauf pour la délibération 2017-78), M. Pierre LEROY, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIE, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Avaient donné pouvoir : M. Yvon AIGUIER à Mme Nicole GUERIN
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
Mme Marie MARCHELLO à Mme Catherine GUIGLI
M. Bruno DAVANTURE à M. Maurice DUFOUR
Mme Claude JIMENEZ à Mme Renée PETELET
Mme Catherine MUHLACH à M. Bruno MONIER
M. Guy HERMITTE à Mme Anne Marie FORGEOUX
Mme Catherine BLANCHARD à Mme Martine ALYRE

Etaient absents : M. Eric PEYTHIEU
M. Jean Marius BARNEOUD
Mme Typhaine BERTHET BOUTARIC

Vu la circulaire interministérielle NOR INT/B/02/00089/C du 2 avril 2002 relative aux prêts et avances entre collectivités locales,

Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras,

Vu les jurisprudences : CE n°170563 du 31.05.200 Ville de Dunkerque, CE du 23.05.1980 Commune d'Evaux-les Bains et la CAA de Marseille n°00MA00371 du 3.04.01,

Vu le courrier en date du 2 mai 2017 par lequel le PETR sollicite auprès de ses 3 communautés de communes membres une aide financière d'un total de 100 000 € du fait d'un besoin de trésorerie (subventions perçues avec retard par le PETR dans le cadre des projets LEADER),

Vu la délibération n°2017-11 en date du 28 mars 2017, relative au vote des Budgets Primitifs 2017,

Vu la délibération n°2017-32 en date du 25 avril 2017, relative au vote de la Décision Modificative n°1 du Budget Général 2017,

Vu la délibération n°2017-56 en date du 27 juin 2017, relative au vote de la Décision Modificative n°2 du Budget Général 2017,

Vu l'arrêté du Président n°2017/AG/008 en date du 26 avril 2017, relatif au virement de crédits n°1 des dépenses imprévues d'investissement,

Vu l'arrêté du Président n°2017/AG/021 en date 13 du juin 2017, relatif au virement de crédits n°2 des dépenses imprévues de fonctionnement,

Considérant que les collectivités locales peuvent accorder une avance ou un prêt sans intérêt à une autre collectivité sans violer la règle de dépôts des fonds libres au Trésor, dès lors le montant est prévu dans le budget de la collectivité qui les octroie,

Considérant les conditions jurisprudentielles cumulatives permettant aux collectivités territoriales de s'octroyer des aides financières (l'aide doit présenter un intérêt public, un intérêt propre du bailleur de fonds, être prévue au budget de la collectivité qui l'octroie et être effectuée à titre gracieux),

Considérant le caractère ponctuel, exceptionnel et inhabituel de la demande d'aide financière remboursable sollicitée par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras,

Considérant que l'aide financière remboursable sollicitée par le PETR ne peut être regardée comme une opération de crédit dès lors qu'elle n'a pas de caractère onéreux : aide financière à titre gratuit, sans intérêt ni frais et sans contrepartie financière,

Considérant que l'aide financière sollicitée par le PETR, 100 000 € est répartie entre les 3 communautés de communes au prorata de leur cotisation statutaire PETR, soit : 54 000 € pour la Communauté de Communes du Briançonnais, 26 000 € pour la Communauté de Communes du Guillestrois Queyras et 20 000 € pour la Communauté de Communes du pays des Ecrins,

Considérant la nécessité de procéder à une troisième modification du Budget Général 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 17 juillet 2017,

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le versement d'une aide financière remboursable à hauteur de 54 000 € en direction du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras,
- **Dit** que cette aide financière est faite à titre gratuit, sans intérêt ni frais et sans contrepartie financière,
- **Dit** que le versement de l'aide financière sera effectué par la Communauté de Communes du Briançonnais après que les Communauté de Communes des Ecrins et du Guillestrois Queyras aient délibéré sur le versement de leur quote-part,
- **Dit** qu'une convention sera signée entre la CCB et le PETR qui fixera les modalités de versement par la CCB de l'aide et de son remboursement par le PETR à la CCB

- **Dit** que le remboursement des 54 000 € d'aide financière sera effectué par le PETR en direction de la CCB par tiers sur la période 2018 à 2020 selon l'échéancier indiqué dans la convention (soit 18 000 € en 2018, 18 000 € en 2019 et 18 000 € en 2020),
- **Autorise** le Président à signer la convention d'octroi d'une aide financière remboursable à hauteur de 54 000 € au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras,
- **Autorise** le Président à passer les écritures comptables afin de pouvoir verser l'aide précitée au PETR ;
- **Adopte** la décision modificative n°3 du budget « Général » 2017 telle que détaillé ci-dessous :

Section	Sens	Chapitre	Opé	Compte	Libellé compte	SERVICES	Fonction	DM n°2	Type
Investissement									
Dépenses									0,00
		27 – Autres immobilisations financières						54 000,00	
				274 Prêt		ADMI	020	54 000,00	Réel
		23 - Immobilisations en cours						- 54 000,00	
				2020 2313 Constructions		ADMI	020	-54 000,00	Réel

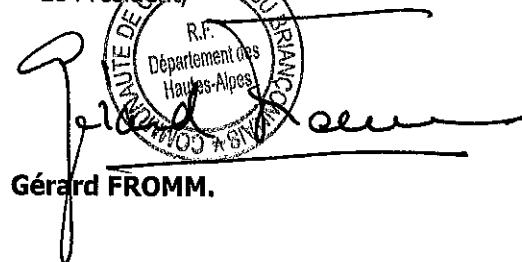
Nouvel équilibre budgétaire du Budget Général 2017

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
	BP + DM1-2	DM 3	Total		BP + DM1-2	DM 3	Total
011 Charges générales	4 729 853,00		4 729 853,00	013 Atténuat°chges	127 000,00		127 000,00
012 Chges perso	6 359 635,00		6 359 635,00	70 Produit serv	938 555,00		938 555,00
65 Charges gestion courante	2 013 106,00		2 013 106,00	73 Impôts	15 126 406,00		15 126 406,00
66 Chges financières	386 760,00		386 760,00	74 Dotation	2 621 712,00		2 621 712,00
67 Charges exceptionnelles	62 100,00		62 100,00	75 Prod gestion courante	652 010,00		652 010,00
Opérations d'ordre	2 345 150,00		2 345 150,00	76 Prod financiers	5,00		5,00
014 Atté produit	5 199 320,00		5 199 320,00	77 Prod excep	2 500,00		2 500,00
Dépenses imprévues	221 743,00		221 743,00	042 Opération d'ordre	210 500,00		210 500,00
Virement à la section d'invest	1 291 469,25		1 291 469,25	Reprise résultat 2016	3 010 448,25		3 010 448,25
38 Dotations aux amortissements	80 000,00		80 000,00				
TOTAL	22 689 136,25	0,00	22 689 136,25	TOTAL	22 689 136,25	0,00	22 689 136,25

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
	BP + DM1-2	DM 3	Total		BP + DM1-2	DM 3	Total
16 Remb emprunt	701 300,00		701 300,00	10 Dotation	639 700,00		639 700,00
20 Immos incorp	1 147 574,01		1 147 574,01	13 Subventions	1 138 331,27		1 138 331,27
21 Immos corp	1 901 215,21		1 901 215,21	27 Immos finan	71 474,00		71 474,00
23 Immos en cours	5 290 898,07	-54 000,00	5 236 898,07	Opérations d'ordre	2 345 150,00		2 345 150,00
204 Fonds de concours	176 260,00		176 260,00	16 Caution	41 300,00		41 300,00
45 Compte de tiers	160 172,68		160 172,68	45 Compte de tiers	441 988,51		441 988,51
26 Participation	2 220,00		2 220,00	Virement de la section de fonctionnement	1 291 469,25		1 291 469,25
27 Autres immos financières	0,00	54 000,00	54 000,00	Reprise résultats 2015	3 407 016,94		3 407 016,94
Opération d'ordre	210 500,00		210 500,00	Opérations patrimoniales	294 200,00		294 200,00
Dépenses Imprévues	253 330,00		253 330,00	Produit de cession	467 040,00		467 040,00
Opérations patrimoniales	294 200,00		294 200,00				
TOTAL	10 137 669,97	0,00	10 137 669,97	TOTAL	10 137 669,97	0,00	10 137 669,97

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Date affichage :

10 AOUT 2017Pour copie conforme
Le Président,


Gérard FROMM.